

Le 23 novembre 2015

**M<sup>e</sup> Louise Tremblay**  
Ligne directe : 514.871.5476  
ltremblay@millerthomson.com

**PAR SDE ET PAR MESSEAGER**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria - Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande ré-amendée de Gazifère Inc. pour la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, la fixation de son taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour les années témoins 2016 et 2017, l'approbation de son plan d'approvisionnement et la modification de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016  
Dossier de la Régie : R-3924-2015 (Phases 3 et 4)  
Notre dossier : 111216.0082

---

Chère consœur,

Suite à l'audience tenue à l'égard de la phase 3 du dossier mentionné en titre et tel qu'annoncé à cette occasion, notre cliente a procédé à la révision des pièces sous-jacentes aux tarifs qu'elle propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et nous déposons celles-ci au dossier.

La révision reflète les ajustements suivants au budget 2016 proposé par Gazifère, conformément à la preuve administrée lors de l'audience :

- Une réduction à la baisse des frais professionnels (frais légaux) de 20 060 \$;
- Une réduction à la baisse des frais professionnels (consultants) de 75 000 \$;
- Une réduction à la baisse des frais réglementaires (liquidation du CFR lié au régime de retraite) de 249 200 \$; et
- Une réduction à la baisse des additions en capital liées à la mise en place d'un compte de frais reportés hors base pour comptabiliser les coûts à encourir en 2016 en vertu de l'entente intervenue avec la ville de Gatineau.

Par ailleurs, suite aux vérifications additionnelles effectuées par Gazifère et contrairement à ce qui a été mentionné en audience, il appert que le calcul de l'amortissement fiscal des coûts liés aux programmes commerciaux proposés par Gazifère a été effectué correctement et qu'aucun ajustement n'est requis à cet égard. Afin de repérer la présence des impôts concernant les programmes commerciaux, Gazifère a révisé la pièce GI-31, document 1 afin de présenter séparément l'information autrement regroupée.

Veuillez noter que les douze (12) exemplaires de ces pièces vous seront transmis par notre cliente.

Nous joignons également aux présentes l'original ainsi que douze (12) exemplaires d'une demande ré-amendée accompagnée d'une demande interlocutoire de Gazifère afin de faire déclarer provisoires les tarifs qu'elle propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Louise Tremblay  
LT/lid

c.c. procureurs des intervenants (par courriel)

